

L'An Deux Mille Vingt et le 01 du mois d'avril à 10 heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune, convoqué en date du 28 mars 2023, s'est réuni à la salle pierre Perret,  
Sous la présidence du maire de la commune de Saint-series, **Yves PERSON**.

Etaient présents : Mmes Solveig DE ORY, Hélène DUBREUIL, Elise MARIN, RIBENNES Thérèse, Marie-Noelle VERLAGUET, THOMAS Géraldine et  
Mrs TRONNET Laurent, JEANJEAN David, Yves PERSON, Nathan FOSSET, Christian MAZURE, Jacques ROUVIERE et Thomas SOLIGNAC.

Absent (s) excusé (s) : GUILLERMIN Errine, HUMBLLOT Leslie

Absent (s) non excusé (s) :

Procuration : Errine GUILLERMIN a donné procuration à Marie Noelle VERLAGUET

Leslie HUMBLLOT a donné procuration à Elise MARIN

Le secrétariat est assuré par : Marie Noelle VERLAGUET

Votes pour : 15 - Votes contre : 0 - Abstention (s) : 0

**Objet : Détermination du nombre d'adjoints.**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122 – 2,  
Considérant que le Conseil Municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger,  
Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,  
Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,

Le Conseil municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- D'approuver la création de 4 postes d'adjoints au maire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire, Yves PERSON



Certifié exécutoire compte tenu de :  
la transmission en Préfecture le :  
la publication le :  
Le Maire, Yves PERSON